

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - 📠 05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2021

Date de convocation : 12 mai 2021

Nombre de conseillers présents : 12
Procurations : 1

Le 20 mai 2021 à 20h30 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni au Centre culturel sur convocation régulière en date du 12 mai 2021 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : C. BAYOT, G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, V. BOUSQUET, P. ESPAGNO, K. MISTOU, C. PARISOT, S. RICCI, J. SEGERIC, R. TISSEYRE, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents : B. GODIN (procuration à V. BOUSQUET), M. COCHE, B. MARET

Secrétaire de séance: S. RICCI

Délibération 2021-16 – CESSIION DE TERRAIN

Suite à la demande de deux riverains, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de leur vendre la parcelle communale AD 294 de 122m², située rue du Breil.

Cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune.

Cette cession aura pour base 100 € symbolique chacun.

Ce terrain, dès lors qu'il aura fait l'objet d'un document de bornage et de reconnaissance de limite, sera de fait déclassé du domaine public et reclassé dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés*

• **APPROUVE** la vente de la parcelle AD 294. Tous les frais (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge exclusive des acquéreurs.

• **DONNE** mandat à Monsieur le Maire afin de signer tout acte, faire toutes démarches nécessaires tant auprès du géomètre que du notaire, et de toute administration, et généralement faire le nécessaire pour assurer la vente.

Délibération 2021-17 – SDEHG : CARREFOUR A FEUX TRICOLORES (ANNULE ET REMPLACE)

Cette présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération du Conseil Municipal n°2020-040 du 29 octobre 2020 en raison de la vétusté des conducteurs existants qui ne sont pas réutilisables.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la demande de la commune du 29 juin 2020 concernant la rénovation du carrefour à feux RD35/RD35B - DT n°20210108090090S87, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (4AT11) :

- Dépose du contrôleur et mise en place d'un nouveau contrôle type "Traffy" en lieu et place de l'existant.
- Dépose de tout le matériel existant actuel qui est vétuste.
- Réalisation de 95 mètres de terrassement afin de reposer de nouveaux câbles en remplacement des existants vétustes (si cela s'avère possible au moment des travaux, les nouveaux câbles seront déroulés dans les fourreaux existants).

Avenue des Coteaux :

- Fourniture et pose d'un ensemble de feux tricolores composé d'un mât de 3,70 mètres de haut, d'une réhausse, d'une potence avec feux tricolores en 300 mm, d'un feu tricolore en 200 mm, d'un répétiteur tricolore en 100 mm pour la voie de droite et d'une croix grecque.

Avenue du Souleilla :

- Fourniture et pose d'un ensemble de feux tricolores composé d'un mât de 3,70 mètres de haut, d'un feu tricolore en 200 mm, d'un répétiteur tricolore en 100 mm et d'une figurine piétonne.
- Fourniture et pose d'un potelet piéton de 2,90 mètres de haut équipé d'une figurine piétonne.

Avenue du Lac :

- Fourniture et pose d'un ensemble de feux tricolores composé d'un mât de 3,70 mètres de haut, d'un feu tricolore en 200 mm, et d'un répétiteur tricolore en 100 mm.
- Fourniture et pose de caméras de détection des véhicules pour la gestion de la programmation aux heures de pointe.
- Les feux voitures seront au rouge en permanence et basculeront au vert dès qu'un véhicule approchant roulera à moins de 30 km/h. En cas de présence de véhicules sur les trois voies simultanément, priorité sera faite à la RD35.
- À tout moment, un appel piéton sera prioritaire.
- Les mâts seront au RAL 150 gris sablé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☐ TVA (récupérée par le SDEHG)	11 222€
☐ Part SDEHG	28 503€
☐ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	31 691€
Total	71 416€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés*, **APPROUVE** le projet présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Délibération 2021-18 – ETUDES TOPOGRAPHIQUES

Dans le cadre du projet de lotissement de Canto Coucut, et notamment en prévision de la voirie, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des études topographiques. A cet effet, il présente le devis du cabinet VAILLES-CIVADE pour un montant total de 4 530 € HT.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés* **APPROUVE** le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Délibération 2021-19 – ETUDES SUR LA CENTRALITÉ

Dans le cadre du projet de revitalisation du cœur de village et de la centralité, s'articulant avec la rénovation et l'extension du Centre culturel, Monsieur le Maire présente la proposition de mission pour l'élaboration d'une esquisse puis d'un avant-projet des espaces publics de cœur de village de Vigoulet-Auzil, de l'agence Dessen de Ville, cabinet d'urbanistes, paysagistes et architectes.

Aussi, il présente le devis associé à cette mission pour un montant total de 23 400€, annexe de la présente délibération.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à la majorité des membres présents et représentés (11 voix pour et 2 abstentions (V. BOUSQUET et B. GODIN représenté))* **APPROUVE** le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Délibération 2021-20 – CESSIION DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 aout 2020 relative à l'acquisition du Macro-Lot du lotissement aménagé par la société Foncier Conseil conformément au Permis d'aménager PA n°031 578 19 S0001 du 20 aout 2019, au coût de 212 102€ HT. L'assiette du terrain de 2732 m² est cadastrée AC 346 et 347 et est désormais domiciliée 3, Allée Persik.

Il rappelle également le projet de locaux d'activités et de services favorables à la vie de village ainsi que la création de logements sociaux.

Enfin, il précise que, n'ayant pas les compétences en interne pour aménager et promouvoir ce projet, il entend confier la construction et la gestion du bâtiment à tout

organisme respectant les clauses légales de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de Faloure, et du Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

Dans le cadre de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, il demande au Conseil Municipal, dès lors que la commune sera propriétaire des parcelles AC 346 et 347, de pouvoir les rétrocéder et de pouvoir, moyennant les charges et conditions qu'il jugera convenables au prix minimum de 400 000€, faire jouer ou non la clause de substitution prévue dans la promesse unilatérale de vente en date du 4 décembre 2020.

Ce terrain sera déclassé du domaine public et reclassé dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés*,

- **APPROUVE** la vente des parcelles AC 346 et 347. Tous les frais (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire afin de signer tout acte, faire toute démarche nécessaire tant auprès du géomètre que du notaire, et de toute administration, et, généralement, faire le nécessaire pour assurer la vente.

Ont signé les membres présents :

Jacques SEGERIC



Xavier DE BOISSEZON



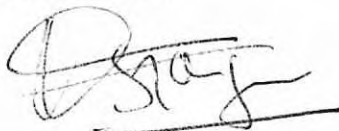
Virginie BOUSQUET



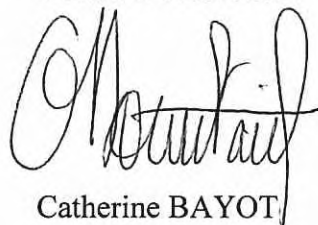
Stéphane RICCI



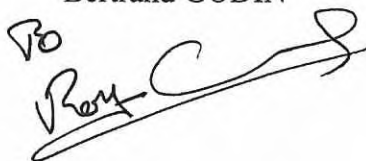
Pierre ESPAGNO



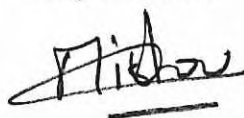
Gérard BOMSTAIN



Bertrand GODIN



Katy MISTOU



Catherine BAYOT



Christine PARISOT



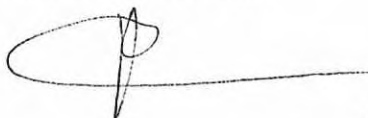
Marie COCHE

Bernard MARET

Pascale VIGNAUX



Richard TISSEYRE



Erika VALETTE-
BERNARD

